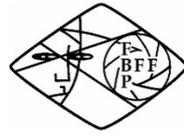




2024/01



2024/07



2024/112



2024/01

Salon National Pallieter 2024

Images projetées

4 Sections

Couleur libre

Monochrome libre

Nature (couleur et monochrome)

Photographie de voyage (couleur et monochrome)

Jury

- 1 Ingrid Maes - EFIAP/s
- 2 Jean Luc Legrand - EFIAP/d3; MPSA2
- 3 Dré Van Mensel - MFIAP; EFIAP/p; GMPSA/b

Calendrier

Date limite de soumission: 25 juin 2024

Jugement: 29 juin 2024

Notification: 4 juillet 2024

Remise des prix et projection: 7 septembre 2024 au CC Vredeberg à Lier

Catalogue disponible: 7 septembre 2024

Règlement

1. Ce concours est reconnu par la Fédération Belge des Photographes. Toute personne active en tant que photographe en Belgique peut y participer.

2. Chaque participant peut soumettre un maximum de 4 images par section. Aucune œuvre identique ou similaire n'est acceptée dans les différentes sections.

3. En s'inscrivant, le participant s'engage à ce que les images soient des œuvres personnelles et originales, non soumises au droit d'auteur. Les photos ne peuvent pas contenir d'éléments provenant d'œuvres d'autres personnes et doivent avoir été photographiées par l'auteur participant.

Les images créées par AI (Intelligence Artificielle) ne sont pas autorisées.

4. Les images sont transmises en jpg: 1920 X 1080 px. La largeur maximale est de 1920 px où la hauteur maximale est de 1080 px. De préférence dans le profil de couleur sRGB.
5. Aucun logo ou autre caractère ne peut être visible sur l'image.
6. Dans la section monochrome, les images peuvent ne pas contenir un couleur supplémentaire.
7. Participation via le site <https://www.fgp.be> ou directement <https://theiaap.com/e/pallierter/?&lang=fr>
Les noms de fichiers doivent être identiques aux titres des images.
8. Frais d'inscription par participant: 5 euros par section à verser sur le compte BE25 7360 5831 8282 de Kon. Fotogroep Pallieter indiquant le nom du participant et le nombre de sections. Les inscriptions sans le paiement des frais avant la date de clôture ne seront pas jugées.
9. Les résultats du jury et le catalogue numérique seront envoyés par e-mail à tous les participants.
10. Les participants accordent aux organisateurs du salon le droit de reproduire les photos, sans indemnité, dans le catalogue et sur le site Internet. Les organisateurs respectent les droits d'auteur.
11. Les décisions du jury sont définitives. Chaque participant est censé connaître le règlement.
12. Les jurés ne jugent pas les œuvres des membres de leur propre cercle.
13. Un auteur ne peut recevoir qu'un seul prix par section.
14. Les images qui ont déjà été acceptés dans un salon Pallieter précédent, ne peuvent plus être soumis.
15. En participant, l'auteur accepte sans restriction les présentes conditions générales et le règlement FBP.
16. En participant à ce concours, l'auteur consent expressément à ce que les données personnelles fournies, y compris les adresses e-mail, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs à des fins liées à ce concours. Les adresses e-mail et les informations de contact ne seront pas rendues publiques.
17. Les organisateurs apporteront le plus grand soin à toutes les œuvres soumises, mais ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des pertes ou dommages des œuvres soumises.
18. Des médailles, trophées, mentions honorables et diplômes FBP, IAAP, KAVF et Pallieter seront attribués pour chaque section, ainsi qu'un un trophée pour le meilleur auteur du salon (déterminé par le nombre total d'acceptations et de points).

Responsables du concours: Chris Discart, Jef Lemmens
fotogroep.pallierter@gmail.com

GSM: 0496 54 90 79